

LA LETTRE DE LA MAISON MÉDICALE LE NOYER



AU COEUR DE NOTRE MAISON MEDICALE

1. **L'autogestion : notre mode de fonctionnement horizontal**
2. **Guide pratique pour les consultations extérieures chez le médecin généraliste de garde ou le kiné spécialisé.**
3. **La kiné en maison médicale au forfait**
4. **Retour sur une activité organisée par la maison médicale : la journée à la ferme**

1. AU COEUR DE LA MAISON MEDICALE



1. La Maison Médicale du Noyer fonctionne en autogestion

Au Noyer, tous les travailleur.euses collaborent pour faire fonctionner la maison médicale sans patron ! Les tâches sont partagées et chacun.e apporte ses qualités, ses connaissances et ses compétences.

Cela veut dire aussi que tout le monde a son mot à dire et participe aux décisions. Mais comment faire pour que ce ne soit pas une personne qui décide seule ou par un « simple » vote ?

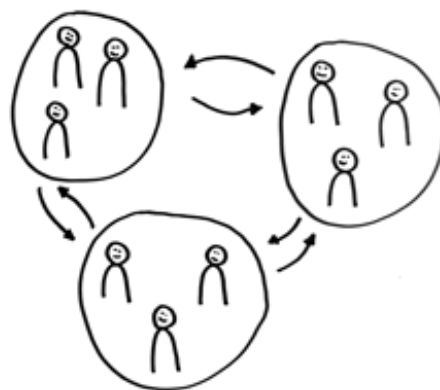
On utilise la « gestion par consentement », c'est une manière de prendre ensemble les décisions. Cela donne à chaque travailleur.euse une place pour exprimer ses opinions et ses ressentis. On discute des idées et propositions jusqu'à ce que tout le monde soit à l'aise avec la proposition et peut « vivre avec ». Cela peut prendre du temps mais quand la décision est prise, elle a été réfléchie et elle a du sens.

Evidemment, c'est compliqué de prendre toutes les décisions à 25 personnes. On est donc organisé en cercles. C'est différent de la logique de la pyramide où quelqu'un est tout en haut et décide pour les autres. Cela fonctionne avec différents cercles, des sortes de sous-groupes, dans lesquels se prennent les décisions par thématique. Cela peut concerner les activités, les soins, les finances,...

Chaque travailleur.euse peut faire partie des différents cercles et les rôles changent régulièrement pour que chacun.e participe à la vie de la Maison Médicale.



Système hiérarchique pyramidal



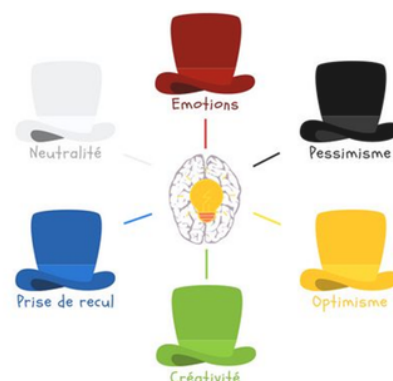
Autogestion

Pour créer de nouveaux projets, de nouvelles activités, réfléchir à notre futur, on collabore, on travaille ensemble, on utilise l'intelligence collective. On a plus d'idées et plus de créativité à 25 personnes que tout seul.

Utiliser l'intelligence collective, c'est par exemple : avoir un distributeur de parole pour s'assurer que tout le monde puisse parler; avoir un ordre du jour participatif où chaque travailleur.euse peut aborder un sujet; utiliser des visuels, des gommettes, des post-its, pour que chacun.e s'exprime,...

Mais ça demande aussi d'apprendre à vivre en groupe, d'accueillir les points de vue et les émotions de chacun.e. En réunion, on fait des « météo », c'est un moment où chacun.e prend le temps de voir comment iel se sent dans le tourbillon du quotidien et peut se sentir disponible pour le groupe.

Du coup, l'autogestion, c'est un défi ! Ce n'est pas toujours facile et cela demande d'apprendre à communiquer, à connaître ses émotions, à collaborer, à prendre des responsabilités, à se remettre en question et à s'assurer que chacun.e ait bien sa place. C'est aussi un défi plus global d'aller vers un modèle plus démocratique, solidaire, inclusif et équitable.



2. Guide pratique :

Vos consultations de médecine générale en dehors de notre Maison Médicale

En étant inscrits dans notre Maison Médicale, vous bénéficiez du système de paiement au forfait. Cela signifie que les consultations de médecine générale, de kinésithérapie et de soins infirmiers dispensées au sein de notre structure sont entièrement prises en charge. Grâce à l'accord avec votre mutuelle, vous n'avez aucun frais à déboursier lors de vos rendez-vous chez nous.

En contrepartie, vous vous engagez à consulter exclusivement les soignants de notre équipe. Si vous décidez de consulter un médecin généraliste externe de votre propre initiative en journée, cette consultation ne vous sera pas remboursée et les frais resteront à votre charge.

Les exceptions prises en charge par la Maison Médicale :

Il existe trois situations spécifiques où vos soins chez des médecins généralistes externes sont couverts par la Maison Médicale :

- La garde bruxelloise (appelez 1733) : Si vous devez consulter la garde à Bruxelles (la nuit, les week-ends ou jours fériés), le système est simplifié. Ils facturent directement leurs prestations à notre Maison Médicale. Lors de la consultation, vous n'avez donc à payer directement que le ticket modérateur ('part patient').
- Les autres services de garde (Bruxelles ou dehors) : Si vous devez consulter un autre service de garde, vous devez d'abord payer le montant entier sur place. Demandez l'attestation de soins au médecin et déposez-la à l'accueil ensuite. La Maison Médicale vous remboursera ensuite la part du Tiers Payant ('part mutuelle').
- Les médecins hors zone (Vacances, déplacements) : Si vous tombez malade alors que vous êtes géographiquement éloignés (par exemple, en vacances à la mer), nous intervenons exceptionnellement. Là aussi, vous payez le montant entier au médecin externe, puis vous nous déposez l'attestation à votre retour pour que nous vous remboursons le Tiers Payant ('part mutuelle').



GARDE BRUXELLOISE
BRUSSELSE WACHTDIENST
02/201 22 22
MÉDECINS GÉNÉRALISTES - HUISARTSEN

**Du lundi au vendredi de
19 h à 8 h**

**Les week-ends et jours
fériés
24 h/24**

En résumé : À Bruxelles en garde, vous ne payez que le ticket modérateur. Pour les autres gardes et les vacances hors zone, vous avancez le montant total et la Maison Médicale vous remboursera la part mutuelle après réception de votre attestation à l'accueil ! Lors de toute consultation externe, veuillez informer le médecin de votre inscription dans la Maison Médicale et l'inviter à transmettre un rapport médical à notre équipe pour assurer la continuité de vos soins.

Exemple 1: vous consultez pendant la journée un médecin généraliste conventionné à Ostende, car vous êtes en vacances :

	Montant	Ce que c'est
Le Tiers Payant	27,74 € (ou 32,24 € si vous êtes BIM)	Part mutuelle : remboursée par la Maison Médicale par après
Le Ticket Modérateur	6,00 € (ou 1,50 € si vous êtes BIM)	Part patient : reste définitivement à vos frais.
Total	33,74€	Le prix officiel de la consultation et le montant que vous payez sur place.

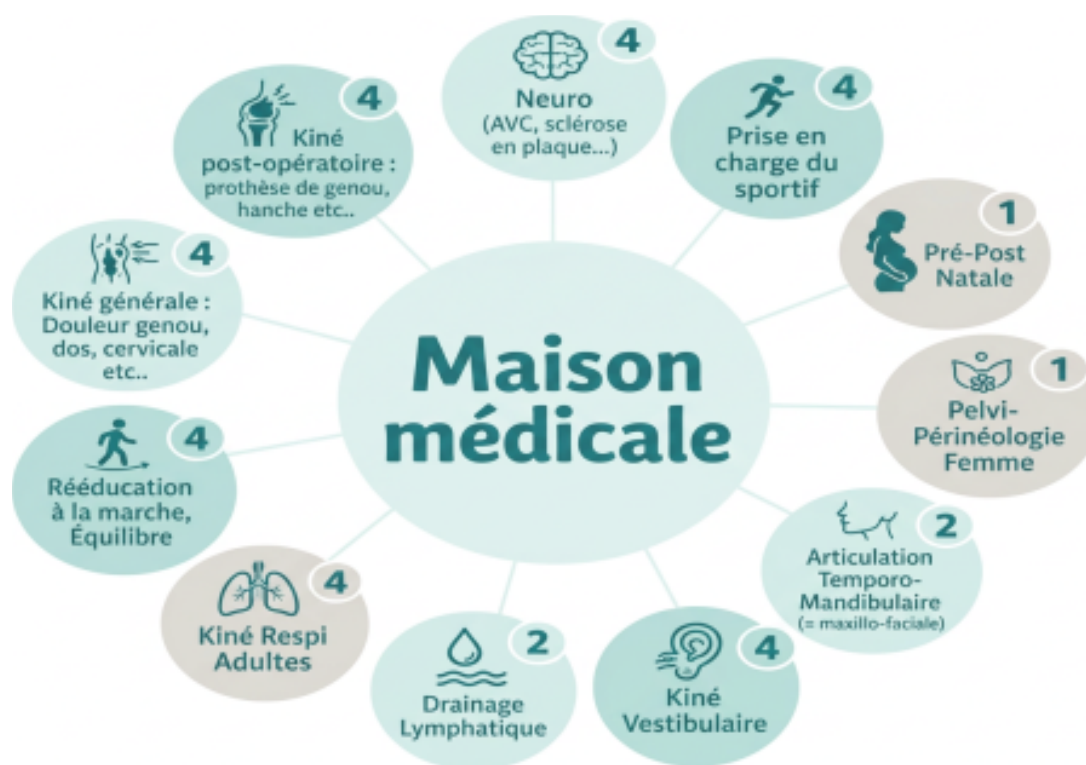
Exemple 2: Vous consultez la Garde bruxelloise la nuit (21h - 8h, au poste de garde)

	Montant	Quoi :
Le Tiers Payant	60,09 € (ou 64,59 € si vous êtes BIM)	Part mutuelle : prise en charge entièrement et automatiquement par la Maison Médicale.
Le Ticket Modérateur	6,00 € (ou 1,50 € si vous êtes BIM)	Part patient : Le montant que vous payez sur place.
Total	66,09€	Le prix total de la consultation.

3. La kiné en maison médicale au forfait

Vous êtes inscrit dans une maison médicale au forfait, cela veut dire que votre mutuelle donne une somme d'argent identique tous les mois à la maison médicale. Ce montant vous permet de bénéficier de soins infirmiers, kiné et de médecine générale. Attention, il est donc obligatoire de passer par la maison médicale pour ces soins, si vous décidez de vous soigner ailleurs, votre mutuelle ne vous remboursera pas ces soins.

Les kinés de la maison médicale sont dits généralistes, mais chacun se forme régulièrement dans différents domaines. Il est donc possible d'être pris en charge à la maison médicale pour les domaines suivants :



Si vous devez recevoir des soins pour une spécialité qui n'est pas dans cette liste, renseignez-vous auprès de l'accueil de la maison médicale. Les accueillants vous aideront à prendre un premier rendez-vous, ou demanderont aux kinés de trouver une solution avec vous.

Si les soins de kiné doivent être réalisés en dehors de la maison médicale, il est important que le kiné que vous verrez soit dit conventionné. Le tarif des consultations chez un kiné conventionné est fixé par l'état. Et si la maison médicale a donné son accord elle vous remboursera comme votre mutuelle. Par exemple : une séance de kinésithérapie pour des soins de kiné vestibulaire chez un kiné conventionné coûte 31.64€. La mutuelle rembourse 25.39€ pour un patient qui ne bénéficie pas du statut BIM, et 29.14€ pour ceux qui bénéficient de ce statut. Et l'ostéopathie alors ? L'ostéopathie n'est pas une profession incluse dans le forfait de la maison médicale, la maison médicale ne remboursera donc jamais ces frais, mais certaines mutuelles remboursent quelques séances par an.

4. Une journée à la ferme

Ce jeudi 7 mai 2026 dernier a eu lieu la première édition d'une journée à la ferme dédiée aux enfants.

Mimi et Alix (membres du comité patients) et Clémence (travailleuse de la maison médicale) ont accompagné 10 enfants à la Ferme Nos Pilifs.

L'occasion, à seulement 20min de bus de Schaerbeek, de se mettre au vert et d'aller à la rencontre des animaux de la ferme.

Après un pique-nique au soleil et une balade dans la ferme, les enfants ont eu l'occasion de nourrir les animaux ; chevaux, lapins, chèvres, ...

On a même eu le droit à une présentation du fonctionnement d'une ruche afin de découvrir toutes les étapes pour obtenir du miel, c'était passionnant 😊

Si de futures activités de ce type pourraient intéresser vos enfants ou que vous avez des idées de sorties à organiser, n'hésitez pas à écrire vos idées au comité patients : espacepatients.lenoyer@gmail.com



**Plus d'information sur la maison médicale (Activités, horaires, équipes, ...)
sur notre nouveau site internet :**

<https://www.lenoyer.be/>

Ou sur notre page Facebook :

Maison Médicale Le Noyer

